



**AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est donné que le conseil de ville de Val-d'Or a reçu les demandes de dérogation mineure suivantes :


136, rue Brulotte : Demande de dérogation mineure présentée par Mme Nathalie Fréchette et M. Philippe Prud'homme, visant à fixer à 2,8 mètres plutôt qu'à 6 mètres comme le prescrit la réglementation, la profondeur autorisée du garage existant suite à la construction d'un corridor donnant accès à un 2^e logement projeté, le tout sur le lot 4 951 646 du cadastre du Québec.

582, 8e Avenue : Demande de dérogation mineure présentée par Mme Tania Bélanger visant à fixer à 2,3 mètres plutôt qu'à 3 mètres comme le prescrit la réglementation, l'éloignement minimal autorisé entre la piscine existante et la ligne arrière de la propriété, le tout sur le lot 2 298 308 du cadastre du Québec.

Le conseil de ville statuera sur ces demandes lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le lundi 15 octobre 2018, à compter de 20 h, dans la salle réservée aux délibérations, à l'hôtel de ville, située au 855 de la 2^e Avenue, à Val-d'Or. Dans l'éventualité où le conseil de ville acceptait ces demandes de dérogation mineure, le tout serait dès lors considéré comme étant conforme à la réglementation municipale.

Au cours de cette séance, le conseil entendra toute personne désirant s'exprimer relativement à ces demandes. Toute personne peut également faire parvenir ses commentaires écrits au Service du greffe, 855, 2^e Avenue, Val-d'Or (Québec) J9P 1W8, au plus tard le vendredi précédant la séance.

DONNÉ à Val-d'Or, le 26 septembre 2018.


Me ANNIE LAFOND, notaire
Greffière